

JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISEES

1^{er}, 2^e et 3^e cycles supérieurs

Professeurs

Riccardo DEL FRA
Glenn FERRIS
Dré PALLEMAERTS
Hervé SELLIN
François THEBERGE
Patrick MOUTAL
Pierre de BETHMANN
Alexandros MARKEAS
Vincent LE QUANG

1^{er} cycle supérieur (années 1 à 3)

Durée des études – Crédits européens ECTS

3 ans maximum
180 ECTS

NB. : à l'issue du 1^{er} cycle supérieur, l'étudiant peut poursuivre ses études dans la même discipline en 2^e cycle supérieur (durée : 2 ans - 120 ECTS) sans concours d'entrée l'année scolaire suivant l'obtention, dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} cycle, du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du CNSMD de Paris avec mention Très Bien ou Bien.

Objectifs

Mise en pratique des différents modes de jeu de l'improvisation ; travail sur le répertoire ; approfondissement des techniques d'écriture, d'arrangement, de composition ; développement des connaissances générales indispensables au musicien improvisateur ; aide à l'épanouissement des facultés personnelles de création.

Contenu

- connaissance des courants principaux et des musiciens les plus marquants de l'histoire du jazz
- développement des facultés d'analyse et d'écoute
- étude des formes et structures de l'improvisation
- travail sur le phrasé, la pulsation, le tempo
- acquisition de l'autonomie rythmique et harmonique
- travail sur l'improvisation collective, modale, harmonique, ouverte
- travail sur l'arrangement, la composition, l'analyse, en temps réel ou à la table
- travail sur l'écriture expérimentale (projets transversaux : danse, musique contemporaine, électronique, performances)
- connaissance et acquisition du répertoire par les techniques de tradition orale et par l'écrit
- étude du piano pour les étudiants non-pianistes
- participation au grand orchestre
- travail sur le rythme à la batterie (pour les non-batteurs)
- initiation à l'informatique musicale (édition graphique, musique en temps réel) (*optionnel*)
- classe de piano
- classe de batterie
- classe de contrebasse
- classe de saxophone
- classe de trombone
- cours de trompette et guitare sous forme de séminaires intensifs

En 3^e année de 1^{er} cycle supérieur, les étudiants doivent réaliser 2 projets d'écriture – arrangement et composition avec François Théberge et Riccardo Del Fra.

L'Atelier et les cours de Répertoire de 3^e année de 1^{er} cycle sont assurés par les professeurs du département par rotation.

Master-classes et Interventions

Grâce aux interventions d'Artistes invités qui représentent des mondes stylistiques et esthétiques différents, les étudiants sont confrontés aux points de vue les plus divers et mis en situation professionnelle dans des ateliers et/ou concerts publics

Concerts / Diffusion / Echanges

Les étudiants participent à de nombreux concerts programmés régulièrement au conservatoire et à l'extérieur.

Examens de contrôle – 1^{er} cycle supérieur

En fin de première année :

- interprétation d'un morceau du répertoire au choix du jury
- Entretien avec le jury
- Histoire du jazz (rédaction d'un essai)

En fin de deuxième année :

- arrangement/composition (mise en loge de 2h – piano fermé)
- histoire du jazz (rédaction d'un mémoire)
- piano complémentaire jazz (non-pianistes)
- répertoire/tradition orale
- section rythmique (piano, guitare, vibraphone, contrebasse, batterie)

N.B. : les élèves de 2^e année de 1^{er} cycle qui souhaitent passer en 1^{ère} année de 2^e cycle sous réserve d'en remplir les conditions doivent passer l'examen final du DNSPM (cf. paragraphe « Examen final du DNSPM »)

Examen final du DNSPM

- répertoire/tradition orale
- arrangement/composition (mise en loge de 4h – piano ouvert)
- piano complémentaire jazz (non-pianistes)
- section rythmique (piano, guitare, vibraphone, contrebasse, batterie)

Récital public : (atelier d'improvisation) – Durée 30mn maximum

- une composition originale arrangée pour une formation de huit musiciens minimum
- un morceau imposé à arranger pour une formation de huit musiciens minimum
- une improvisation libre en solo, de 5 minutes
- un morceau du répertoire choisi par le jury

Le certificat de 1^{er} cycle supérieur d'Atelier Jazz est décerné à l'étudiant qui a passé avec succès l'examen final du DNSPM. La mention du certificat est celle que le jury a délivrée à l'issue de l'examen final du DNSPM.

Les étudiants de 3^e année de 1^{er} cycle supérieur ont l'obligation de passer l'examen final du DNSPM en fin d'année scolaire.

Les étudiants de 1^{ère} et 2^e années de 1^{er} cycle supérieur qui estiment pouvoir compléter le DNSPM à l'issue de l'année scolaire en cours peuvent présenter l'examen final du DNSPM dès la fin de 1^{ère} ou 2^e année en lieu et place de l'examen de contrôle ; en cas d'échec à l'examen et/ou non validation de l'ensemble des disciplines attachées au DNSPM, ils doivent poursuivre leur scolarité dans l'année supérieure de 1^{er} cycle et repasser l'examen final du DNSPM.

Récompenses

Examens de contrôle : Mention Très Bien, Bien, Assez Bien ou radiation.

Examen final du DNSPM : Mention Très bien, Bien ou Assez Bien ou échec

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) de Jazz est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

Ensemble de disciplines principales :

		ECTS
Atelier	Certificat	48
Arrangement	Certificat	36
Ecriture et improvisation expérimentale	Certificat	12
Répertoire	Certificat	12
Groove	Certificat	-
Travail sur le rythme	Certificat	12
Histoire du jazz	Certificat	12

Disciplines complémentaires imposées

Répertoire en petite formation	Attestation	-
Piano complémentaire	Certificat	-
Section rythmique	Certificat	9
Ear training	Attestation	-
Grand Orchestre/ Big band		12
Connaissance du contexte professionnel	Attestation	-

Cours d'instrument

Piano	Certificat	-
Contrebasse	Certificat	
Batterie	Certificat	
Saxophone	Certificat	
Trombone	Certificat	
Trompette et guitare sous forme de séminaires intensifs	Certificat	

Disciplines complémentaires optionnelles (au choix)

Improvisation modale/musique de l'Inde	Certificat	6
Improvisation générative	Attestation (1 ^{ère} A) – Certificat (2 ^e A)	6
Informatique musicale	Attestation	3
Ecriture et disciplines théoriques	Attestation	12
Anglais	Certificat	-

La mention (Très bien, Bien ou Assez bien) qualifiant le DNSPM est celle qui a été décernée par le jury à l'issue de l'examen final du DNSPM, éventuellement réévaluée par les résultats obtenus aux examens de contrôle précédents (cf. Titre I – article 5).

Le **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)** de Jazz est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors de l'examen final du DNSPM mais dont les résultats des examens de contrôle de 1^{ère} et 2^e années le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I – article 5 du règlement des études.

Licence de Musique et Musicologie de l'Université Paris IV-Sorbonne

Un partenariat entre le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris et l'UFR de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) permet aux étudiants admis en 1^{er} cycle supérieur qui le souhaitent d'obtenir, conjointement avec le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du Conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université, la licence de Musique et Musicologie de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV) comprenant :

- le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du CNSMDP ;
- la validation à l'université des 3 cours suivants, d'un semestre chacun (13 semaines), dans cet ordre :
 1. Introduction aux sciences humaines ;
 2. Evolution du langage – Analyse ;
 3. Questions spécifiques d'Histoire de la Musique (à choisir – cf. brochure Licence http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Brochure_Licence_20112012_du_validee07092011.pdf).

L'étudiant peut suivre 1 ou 2 cours universitaires (maximum) par année de scolarité au conservatoire.

Il est libre de choisir à quel stade de ses études au conservatoire (1^{er} ou 2^e cycle supérieur) il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

Concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur 2012-2013

Classe tous instruments

Limite d'âge : *moins de 25 ans au 1^{er} octobre 2012.*

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2011 - Les inscriptions se font par internet (www.cnsmdp.fr).

Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter avant le 30 juin précédant leur 1^{ère} inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Présélection : avec le dossier d'inscription, le candidat joindra un CD d'une durée de 20 minutes maximum sur lequel il joue personnellement 3 morceaux dont :

- 1 standard (du répertoire jazz classique ou be bop)
- 1 morceau original (préférentiellement composition personnelle)
- une improvisation libre

Admissibilité : 20 au 23 février 2012

- audition de 15 minutes maximum :

- un morceau libre au choix du candidat (composition personnelle ou non ce morceau permettra au candidat de s'exprimer dans une esthétique stylistique de son choix).

- un morceau tiré au sort, et un morceau choisi par le jury parmi une liste de 10 morceaux communiquée aux candidats pré sélectionnés, devant être joué de mémoire.

- mise en situation (préparation 10 mn sans instrument) :

- déchiffrage instrumental d'un thème inédit
- improvisation sur la grille harmonique du thème

Admission :

- écrit de 4 heures : 27 février 2012
 - test d'écoute (relevé d'un fragment mélodique et harmonique)
[le candidat devra pour cette épreuve se munir d'un baladeur CD individuel]
 - théorie et histoire du jazz (questionnaire à choix multiple)
 - Test d'harmonie (Harmonisation d'une mélodie donnée)
- entretien avec le jury (10 minutes) : 29 février – 1^{er} mars 2012

2^e cycle supérieur (années 4 et 5) conférant le grade de **MASTER**

Durée des études – Crédits européens ECTS

2 ans
120 ECTS

N.B : ce cycle est accessible sans concours aux étudiants titulaires dans la même discipline du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du CNSMD de Paris avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} cycle supérieur.

Objectifs

Développement de la personnalité artistique
Aptitude à concevoir et réaliser un projet artistique (spectacle, concert, enregistrement) en autonomie
Capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique
Développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle

Contenu

Filière : Interprètes
Filière : Compositeurs/Arrangeurs
Recherche et abord d'un répertoire élargi et personnalisé
Développement d'une pratique artistique réfléchie et autonome.

1^{ère} Année (2^e cycle supérieur)

Disciplines principales :

Atelier
Ecriture et improvisation expérimentale
Répertoire Certificat
Anglais
Histoire/Analyse du jazz

Disciplines Complémentaires Imposées :

Piano complémentaire (un trimestre) Certificat
(exemption pour les étudiants ayant obtenu le Certificat en fin de 1^{er} cycle)

Séminaires intensifs

Analyse classique et contemporaine /Orchestration classique et contemporaine Attestation
Projet Grand orchestre/ big band

Cours d'instrument

Piano
Contrebasse
Batterie
Saxophone
Trombone
cours de trompette et guitare sous forme de séminaires intensifs

Disciplines complémentaires optionnelles

Piano complémentaire
Autres disciplines théoriques

Disciplines spécifiques

Méthodologie de recherche
Aspects pratiques du métier
Travail d'étude personnel
Initiation à la pédagogie
Mise en situation professionnelle

2^e année (2^e cycle supérieur)

Disciplines principales :

Atelier	Certificat
Ecriture et improvisation expérimentale - Réalisation et présentation d'un ou plusieurs projets	Certificat
Anglais	Certificat
Histoire/Analyse – Réalisation et présentation d'un mémoire	Certificat

Disciplines Complémentaires Imposées :

Projet symphonique pour les étudiants de la filière Compositeurs/arrangeurs	Attestation
---	-------------

Séminaires intensifs

Analyse classique et contemporaine/Orchestration classique et contemporaine	Attestation
Aspects pratiques du métier	

Disciplines complémentaires optionnelles

Piano complémentaire

Disciplines spécifiques

Travail d'étude personnel
Mise en situation professionnelle

Cours d'instrument

Piano
Contrebasse
Batterie
Saxophone
Trombone
cours de trompette et guitare sous forme de séminaires intensifs
Autres disciplines théoriques

Récital de 2^e cycle supérieur

En fin de 1^{ère} année (non public) :

Un récital d'une durée n'excédant pas 30 minutes, comportant :

- Un arrangement d'une pièce du Répertoire –choisie en concertation avec l'équipe pédagogique- pour un ensemble d'au moins 7 musiciens : 3 soufflant minimum, vibraphone ou guitare et trio de piano, contrebasse, batterie.
- Une composition personnelle pour un ensemble comme défini ci-dessus.
- Un standard au choix du jury avec section rythmique

En fin de 2^e année (public) :

Un récital libre, d'une durée n'excédant pas 50 minutes

Récompenses

Récital de 1^{ère} année : mention Très Bien, Bien et Assez Bien

Récital de 2^e année : mention Très Bien, Bien, Assez Bien tenant compte à la fois de la conception et de la réalisation du récital.

Le Prix de Jazz et Musiques Improvisées est décerné à l'étudiant qui a validé chacun des deux récitals de 2^e cycle supérieur.

La mention du Prix de Jazz et Musiques Improvisées est la mention décernée par le jury au récital libre de 2^e année de 2^e cycle supérieur.

Le Diplôme de 2^e cycle supérieur de Jazz conférant le grade de Master est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

	ECTS
- le Prix de Jazz et Musiques Improvisées	
Atelier	32
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines suivantes :	
• Ecriture et improvisation expérimentale	12
• Répertoire	12
• Langue Vivante	4
• Histoire/Analyse du jazz	8
• Analyse classique et contemporaine/Orchestration	4
• Projet symphonique	13
• Projet Big Band	12
- une attestation de cours d'instrument (instruments concernés) ;	-
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines spécifiques suivantes :	
• méthodologie de recherche	3
• travail d'étude personnel	9
• aspects pratiques du métier	2
• initiation à la pédagogie	2
• mise en situation professionnelle	4
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle	3

La mention du diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de Master est la mention obtenue au récital libre de 2^e année de 2^e cycle supérieur.

concours d'entrée en 2^e cycle supérieur 2012-2013

Limite d'âge : avoir moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2012 (être né après le 1^{er}/10/1984).

Dates d'inscription : Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2011 uniquement sur Internet www.cnsmdp.fr

Ce cycle est ouvert aux candidats titulaires dans la même discipline d'un Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musicale supérieur français ou étranger.

N. B. : Les candidats qui n'obtiendront le diplôme de 1^{er} cycle supérieur complet qu'en fin d'année scolaire peuvent se présenter au concours d'entrée en joignant à l'appui de leur dossier d'inscription au concours un certificat de scolarité précisant leur situation. En cas de succès au concours, leur admission définitive ne sera prononcée qu'après présentation du diplôme requis complet, au plus tard le 30 septembre de leur première rentrée scolaire. Dans le cas contraire, ils perdent le bénéfice de leur admission

Les candidats reçus à un concours d'entrée en 2^e cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter avant le 31 décembre suivant leur 1^{ère} inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe..

Présélection :

Le dossier comprendra :

- Un projet artistique détaillé représentant la démarche esthétique
- Une lettre de motivation
- Un C.V.
- Un enregistrement CD (Concept d'écriture et d'improvisation)

Admission : _

- 1- Epreuves Ecrites :
 - Ecrire pour un big band (1 page)
 - Développer une composition à partir d'un thème ou d'une cellule rythmique sur 2 portées
 - Histoire du jazz : Rédaction sur 3 questions posées
- 2- Audition :
 - Répertoire : Une composition personnelle arrangée pour une formation choisie (parmi nos étudiants) ; un arrangement d'un morceau du répertoire standard pour la même formation. Les répétitions doivent être faites au préalable avec les étudiants du département.
 - Déchiffrage d'un standard au piano
- 3- Entretien en français portant sur les motivations du candidat (15 minutes environ)

3^e cycle supérieur

Pour les titulaires d'un Master ou d'un diplôme de 2^e cycle supérieur français ou étranger, ou d'un DFS du CNSMDP ou d'un DNESM du CNSMDL en chant, instrument, jazz, musique ancienne ou musique de chambre, le Conservatoire de Paris propose deux filières post-Master :

Doctorat d'interprète de la Musique

ou

Diplôme d'artiste

ou

Diplôme d'artiste - répertoire contemporain et création

Une fiche technique spécifique à chacun de ces cursus est disponible auprès des départements et sur le site internet du Conservatoire (www.cnsmdp.fr)